



Litige avec agence de voyage

Par **dorival**, le **24/01/2008** à **16:13**

Nous avons réservés un voyage pour le Kenya, étant donné la situation actuelle j'ai demandé à l'agence si un mois avant le départ (qui aura lieu en juin) nous pouvions annuler afin de ne pas risquer nos vies, mais d'être remboursé intégralement étant donné que c'est indépendant de notre volonté. Nous avons contractés une assurance annulation mais elle ne dit rien sur les guerres civiles, Ont-ils le droit de garder 20% de la somme et 300 euros d'annulation? sachant que nous annulerions qu'au dernier moment et qu'en cas de risque pour nos vies?.